



Notification accors puis refus bourses...

Par **Balin_old**, le **25/09/2007** à **17:29**

Bonjour !
Entre une école privée hors contrat et la faculté dans un domaine similaire, ma cousine avait choisi la fac car elle ne pouvait pas passer une année sans avoir de bourses.
Une amie à elle inscrite dans la fameuse école PRIVEE HORS CONTRAT a obtenu un accord (notification délivrée par le CROUS) pour ses bourses.
Voyant cela, ma cousine décide de faire chemin arrière et s'inscrit à son tour à l'école ; le lendemain, elle s'est rendu au CROUS qui a modifié l'établissement fréquenté et lui a délivré une nouvelle notification d'accord.
Hier, coup de théâtre : le CROUS a téléphoné à son école en indiquant que les étudiant inscrits là ne pourraient finalement pas bénéficier des bourses !!!
Ont-ils le droit de revenir sur leur écrit ? Que doit-on faire ?